



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales

DOSSIER DE PRESSE – 30 JANVIER 2019





SOMMAIRE

Déroulement du vernissage.....	p. 3
Communiqué de presse	p. 4
Préface du catalogue	p. 5
Informations générales sur les Archives nationales de Luxembourg	p. 6
Contact.....	p. 8



DÉROULEMENT DU VERNISSAGE

18h00

Mots de bienvenue et introduction à l'exposition

Josée Kirps

Directrice des Archives nationales

Jean-Luc Mousset

Président des Amis du Château de Mansfeld

Lydie Polfer

Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Sam Tanson

Ministre de la Culture

Réception

ARCHIVES NATIONALES, PLATEAU DU SAINT-ESPRIT, Luxembourg



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Mansfeldschlass – Un château disparu ? (1604-2018) » – Exposition aux Archives nationales de Luxembourg (31.01.-20.04.2019)

L'exposition « Mansfeldschlass – Un château disparu ? (1604-2018) » montre différents regards sur le château construit par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604) à Luxembourg-Clausen, après la mort de celui-ci. Elle donne des réponses aux interrogations suivantes : Qu'est devenu le château ? Quelle a été sa signification pour les hommes dans le passé ? Que signifie-t-il pour nous aujourd'hui ? Découvrez du 31 janvier au 20 avril 2019 l'exposition réalisée par les Archives nationales de Luxembourg et l'association des Amis du Château de Mansfeld. Le vernissage aura lieu le 30 janvier 2019 à 18 heures aux Archives nationales, en présence de la ministre de la Culture, Sam Tanson, et de la bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer.

Fortement endetté et en l'absence d'un héritier capable de continuer son train de vie, le gouverneur du Luxembourg, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld a dû léguer son château « La Fontaine » au roi d'Espagne Philippe III. Par la suite, les Espagnols l'ont mal entretenu, les soldats de Louis XIV l'ont bombardé, les Autrichiens l'ont délaissé et les autorités de la France révolutionnaire l'ont vendu aux enchères, de sorte qu'une population de faubourg grandissante a pu s'installer dans son enceinte. Aujourd'hui, des vestiges du château existent encore, mais la majorité des immeubles et caves ont été intégrés dans d'autres édifices construits sur les lieux dans les siècles qui suivaient le décès de Mansfeld.

Basée en majeure partie sur des recherches inédites, l'exposition privilégie certaines périodes de l'histoire au détriment d'autres et approche pour la première fois le sujet sous l'angle du souci conservatoire, dont la patrimonialisation. La manifestation en langue française et allemande montre des documents conservés aux Archives nationales ainsi que des objets et documents issus d'autres archives, musées et bibliothèques nationaux et étrangers en relation avec l'histoire du site. Les organisateurs sont fiers de pouvoir présenter deux dessins du château particulièrement précieux dont l'un, une impressionnante vue de la ville de Luxembourg, vient seulement d'être découvert. Nécessitant une restauration, ce document sera, pour sa toute première exposition à un public national et international, présenté sous la forme d'une reproduction photographique.

La manifestation veut être directement au service de la promotion du site Mansfeld et de sa valorisation menée actuellement par la Ville de Luxembourg, propriétaire du site, et l'État luxembourgeois. À la fin du parcours, une hypothèse de reconstitution virtuelle fait revivre le château à l'époque de Mansfeld.

Informations utiles :

Lieu : Plateau du Saint-Esprit

Vernissage : 30 janvier 2019 à 18h

Durée de l'exposition : du 31 janvier au 20 avril 2019

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 11h30

Langues : français et allemand

Visites guidées gratuites : réservation via relations.publiques@an.etat.lu

Catalogue : en vente à l'accueil des Archives nationales et sur www.anlux.lu (prix : 25 euros)



PRÉFACE DU CATALOGUE

Sont considérés comme « patrimoine culturel » :

Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Convention UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972, article 1^{er}

La grande œuvre architecturale entreprise en différentes étapes à partir de 1563 par le gouverneur du Duché de Luxembourg, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld sur un terrain choisi en contrebas des bastions qui forment la ville, niché dans une boucle de l'Alzette, constitue l'une des résidences princières les plus importantes de la Renaissance dans l'actuel Benelux. Selon la description du père jésuite Jean-Guillaume Wiltheim, dans son ouvrage *Historiae Luxemburgensis Antiquariae Disquisitiones*, on y trouve, entre autres, une profusion de fontaines, toutes ornées de sculptures, des vergers et potagers, un labyrinthe, des tours et colonnades, des cryptoportiques, des galeries-promenoirs, des grottes, une volière, des pergolas, ainsi qu'une étonnante maison des bains. Aujourd'hui le château est entièrement en ruine.

C'est dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, qu'est née l'idée de consacrer une exposition au site et à l'histoire de château de Mansfeld aux Archives nationales en collaboration avec les Amis du Château de Mansfeld. En effet, le patrimoine culturel joue un rôle central dans notre société et afin d'assurer sa valorisation et sa conservation pour les générations futures, la transmission des connaissances est importante. Aussi l'exposition « Mansfeldschlass : Un château disparu ? (1604-2018) » montre à travers un certain nombre d'objets, de textes et de documents d'archives quel a été le sort réservé au château dans les années qui suivirent la mort de son fondateur.

L'exposition a été élaborée grâce au concours des historiens et chercheurs Jean-Luc Mousset, Benoît Reiter, Matthias Paulke et Jérôme Courtoy. Pour compléter les sources historiques, les organisateurs ont choisi de présenter les témoignages oraux de la ministre de la Culture, Sam Tanson et de la bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer, quant à l'avenir du site Mansfeld.

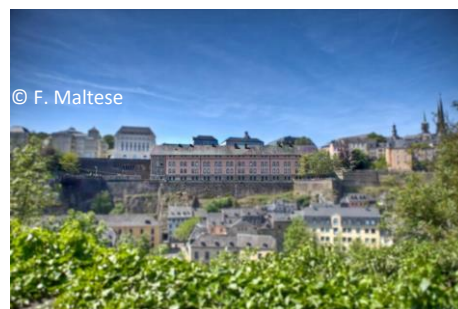
Le travail accompli pour cette exposition est extrêmement important et j'en remercie tous ceux qui – d'une manière ou d'une autre – ont prêté leur concours à cette entreprise : un travail de mémoire mais surtout d'explication à un public plus large des cheminements souvent complexes de l'histoire d'un site important pour le patrimoine de notre pays.

Josée Kirps, Directrice des Archives nationales



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ARCHIVES NATIONALES

Les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) constituent la mémoire historique du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de la société luxembourgeoise. En effet, les sources historiques y conservées témoignent du passé politique, religieux, culturel, social et économique du Luxembourg. Elles constituent une des plus grandes richesses du patrimoine national et permettent de reconstituer et de mieux comprendre l'histoire du Grand-Duché.



Les ANLux font partie des instituts culturels de l'État et sont placées sous la tutelle officielle du Ministère de la Culture.

Leurs missions

Selon la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, les Archives nationales ont pour mission :

- de collecter, de réunir, de conserver, de classer, d'inventorier, d'étudier et de communiquer des documents d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal et culturel national ;
- de conseiller les producteurs ou détenteurs d'archives, publiques ou privées, sur le classement, l'inventorisation et la conservation de leurs archives ;
- d'assurer l'encadrement et d'élaborer des recommandations sur la manière d'organiser, de gérer, de conserver les archives publiques et de les verser aux Archives nationales ;
- d'accepter des archives privées par don, legs ou dépôt en vue de leur intégration ou de leur mise en dépôt aux Archives nationales et d'acquérir au profit de l'Etat des archives privées d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal ou culturel ;
- d'assurer la protection et la préservation des archives publiques et des archives privées classées conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage ;
- d'organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques qui sont en rapport avec nos activités dans le but de valoriser le patrimoine archivistique national et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation de ce patrimoine ;
- de sensibiliser les institutions, administrations et services publics aux techniques de l'archivage et à la conservation des documents d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal et culturel national ;
- de contribuer au développement de l'archivistique au niveau national et au niveau international.

Ainsi, les ANLux conservent

- des archives publiques, c'est-à-dire les archives en provenance des ministères et des administrations publiques. Par ce biais, elles jouent un rôle d'information indispensable au maintien de la transparence administrative de l'État.
- des archives privées, c'est-à-dire les archives d'individus, reflétant leurs activités familiales et associatives, leurs occupations civiques, sociales et commerciales ; ou encore les archives d'entreprises, d'associations ou autres organisations.



Afin de permettre au public de faire valoir son droit à l'information, les Archives nationales sont ouvertes à chaque individu qui désire consulter les sources historiques originales. Ces fonds d'archives sont pleinement accessibles sur simple présentation d'une carte de lecteur gratuite et dans le respect de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

Quelques données supplémentaires sur les Archives nationales

Directrice :	Josée Kirps
Nombre de personnes travaillant aux ANLux :	34 personnes
Lieux de conservation des archives :	<ul style="list-style-type: none">• Ancienne caserne de la Compagnie luxembourgeoise des Volontaires au Plateau du Saint-Esprit• Parking souterrain du St.-Esprit (niveaux -4 et -5)• Centre Hermes (z. i. Bertrange / Bourmicht, 7, rue des Mérovingiens)• Annexe Bourmicht (depuis début 2014)• Athénée de Luxembourg (depuis fin 2017)
Volume des sources historiques conservées :	env. 45km d'archives linéaires (y inclus plusieurs milliers de cartes, plans et photographies)
Nombre de microfilms conservés :	env. 25 000 microfilms
Bibliothèque spécialisée :	env. 30 000 volumes
Document le plus ancien :	Charte datée de 762 conservée dans le fonds de l'abbaye d'Echternach



CONTACT

Pour plus d'informations et des visuels, veuillez contacter :

Sanja Simic

Service Communication, Service pédagogique

Archives nationales de Luxembourg

Boîte postale 6

L-2010 Luxembourg

Email : sanja.simic@an.etat.lu

GSM: (+352) 691 689 137

Tel: (+352) 247 86692

Fax: (+352) 47 46 92

www.anlux.lu